



**AVIS SUR LA PROPOSITION D'INSCRIPTION
DES VALLEES DE LA SCARPE ET DE
L'ESCAUT AU TITRE DE LA CONVENTION
INTERNATIONALE DITE DE « RAMSAR » SUR
LES ZONES HUMIDES**



Tourbière de Vred (cliché J. Ph. SIBLET – septembre 2019)

Jean-Philippe SIBLET
Muséum national d'Histoire naturelle

Octobre 2019

SOMMAIRE

I – INTRODUCTION.....	3
II – CONTEXTE.....	6
III – EXAMEN DE L’ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR.....	9
IV – AVIS ET PROPOSITIONS.....	14
V – CONCLUSION.....	18
Remerciements.....	18
ANNEXE : Déroulé de la visite de site « Vallées de la Scarpe et de l’Escaut » Mardi 17 et mercredi 18 septembre 2019.....	19



Plan d'eau d'Amaury - (cliché J. Ph. Sibley – septembre 2019)

I – INTRODUCTION

Situées entre Douai et Valenciennes, les limites du site Ramsar correspondent en grande majorité à la plaine basse de la Scarpe et de l'Escaut telle que définie par Fournier en 1989 (altitude comprise entre 16 et 17 m). D'une superficie de plus de 27.000 hectares, le périmètre du site a été reporté sur des limites géographiques claires (routes, chemins, zones boisées) pour faciliter son opérationnalité. Cette plaine est délimitée au nord par les flancs du plateau de la Pévèle et au sud par ceux du plateau de l'Ostrevent. La toponymie est abondamment constituée de lieux-dits comme « la tourberie », « tourbière », « marais », ... Le périmètre intègre la zone de protection spéciale "Vallées de la Scarpe et de l'Escaut" qui abrite une grande majorité des espèces et habitats justifiant les critères de classement. Pour assurer le critère de fonctionnalité, et en particulier la fonction de continuité hydraulique, certaines zones urbanisées ont été conservées car situées en plaine humide et possédant une histoire intimement liée aux zones humides (Saint-Amand-les-Eaux, Condé-sur-l'Escaut). La forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers a également été totalement incluse afin d'assurer la jonction entre les deux plaines mais également car, bien qu'incluant une partie non humide elle offre des sites de reproduction ou hivernage pour plusieurs espèces de zones humides. De même, certaines zones humides situées juste à l'amont de la basse plaine et site d'hivernation majeur ont été intégrées dans le périmètre en raison des espèces qu'elles abritent.

A l'ouest le périmètre s'arrête aux portes de la Ville de Douai, tandis qu'à l'est, le site est contigu avec le site Ramsar Belge des Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul et intègre une partie de la dépression de la Haine.

Les principaux habitats et paysages naturels du site sont principalement constitués :

- Des plans d'eau issus d'effondrements miniers, plus ou moins colonisés par des massifs de végétation aquatique ;



Etang d'Amaury - (Cliché J. Ph. Siblet – septembre 2019)



Plan d'eau Chabaud-Latour – 17 septembre 2019 (Cliché J. Ph. Siblet)

- Une mosaïque de plans d'eau, de prairies, de peupleraies, de roselières et de tourbières souvent de vaste superficie ;



Mosaïque de prairies, de tourbières, de plans d'eaux et de peupleraies - (Cliché J. Ph. Siblet – 17 septembre 2019)

- Des prairies humides ou mésophiles, pâturés ou non ;



Prairie en gestion extensive à Saint-Amand-les-Eaux (Cliché J. Ph. Siblet- septembre 2019)

- Des boisements, qui peuvent être pionniers, matures, et qui se développent sur différents types de sols allant du plus humide au plus sec.

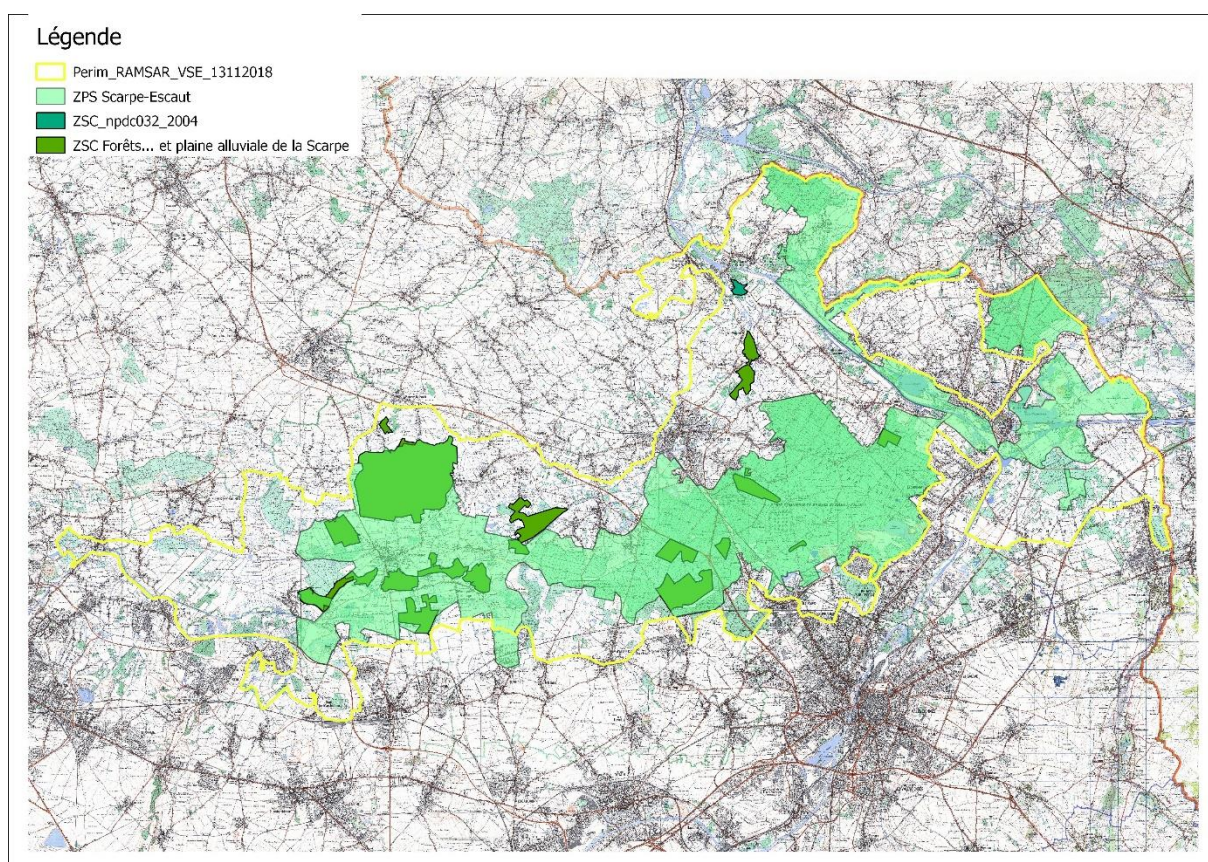


Ripisylve dans la Réserve Naturelle Régionale du « Pré des Nonnettes- 18 septembre 2019 (Cliché J. Ph. Siblet)

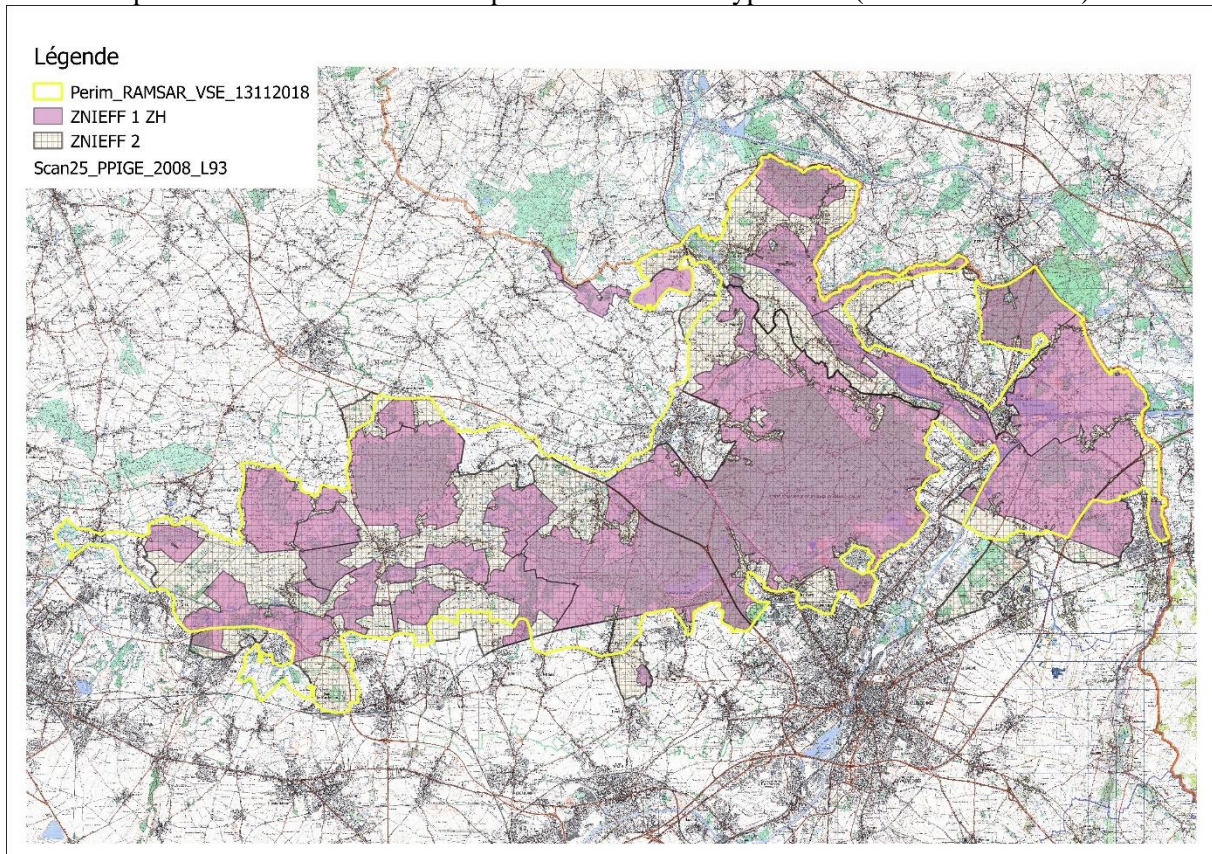
II – CONTEXTE

Le projet est porté par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut qui est le plus ancien PNR français créé en 1968.

Le site est pour une grande partie couvert par le périmètre de deux ZSC (Zones Spéciales de Conservation) ZSC - FR3100505 : Pelouses métallicoles de Mortagne-du-Nord et FR3100507 : Forêts de Raismes/SaintAmand/Wallers et de Marchiennes et d'une ZPS (Zone de Protection Spéciale) dite FR3100507 : Forêts de Raismes/Saint-Amand/Wallers et de Marchiennes et plaine alluviale de la Scarpe (cf carte ci-dessous)



Le site est par ailleurs couvert en totalité par des ZNIEFF de type 1 et 2 (cf carte ci-dessous)



Enfin, plusieurs sites sont protégés réglementairement :

Deux Réserves Naturelles Régionales : Le Pré des Nonnettes et la Tourbière de Vred.

Plusieurs réserves biologiques dirigées dont celle de la Mare à Goriaux.

Par ailleurs, la tourbière de Marchiennes fait l'objet d'un projet de création d'une Réserve Naturelle Nationale qui devrait pouvoir aboutir prochainement.

On notera, toutefois, l'absence étonnante d'arrêtés de protection de biotope.

Compte-tenu de la présence de nombreuses zones humides en son sein la forêt de Raismes-Saint-Amand-Wallers a été intégralement incluse dans le périmètre. Elle constitue, par ailleurs, une continuité importante entre les vallées alluviales de la Scarpe et de l'Escaut.

L'inscription du site au sein du PNR offre des moyens importants en terme de suivis, de gestion et d'aménagement. Il bénéficie, en effet, d'une longue histoire qui fait de certains sites tels que celui de la Mare à Goriaux, des sites protégés de longue date et connus au-delà des frontières du parc.

Les équipements d'accueil du public sont nombreux et ils ponctuent le territoire lui-même maillé par des espaces dont l'accès est très fortement limité tels que les tourbières de Vred ou de Marchiennes par exemple.

Enfin, il est important de souligner que ce projet fait l'objet d'un large consensus local matérialisé, par exemple, par les délibérations unanimes de toutes les communes situées à l'intérieur du périmètre.

Les documents examinés pour cet avis sont les suivants :

- La fiche descriptive RAMSAR pour le site ;
- Les avis des collectivités territoriales et des services de l'Etat.

- Différents documents scientifiques et techniques transmis par le Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut

Par ailleurs, une visite de terrain a été organisée par le Parc Naturel Régional les 17 et 18 septembre 2019.



Visite de terrain à la Mare à Goriaux le 19 septembre 2019 (Cliché G. Ferrère)



Visite de terrain le 18 septembre 2019 (Cliché G. Ferrère)

III – EXAMEN DE L'ATTEINTE DES CRITERES RAMSAR

CRITERE 1 : Présence d'un exemple représentatif, rare ou unique de type de zone humide naturelle ou quasi naturelle de la région biogéographique concernée.

Les basses plaines alluviales de la Scarpe et de l'Escaut présentent une mosaïque de milieux humides en liens directs avec la nappe de la Craie sous-jacente. Parmi elles, le système alcalin mésotrophe tourbeux, présent uniquement dans les tourbières alcalines non minéralisées possède un grand intérêt régional. En effet, au-delà de la plaine de la Scarpe et de l'Escaut, cet écosystème se rencontre dans la plaine maritime picarde, la vallée de la Somme, les marais du Laonnois, le marais audomarois et le marais de Guînes. Ailleurs, il est fragmenté et concerne des faibles superficies. Néanmoins, dans un certain nombre de sites, cet habitat est issu de la dégradation d'un système tourbeux alcalin oligotrophe, par eutrophisation due à la minéralisation partielle de la tourbe. Dans le cas des tourbières de Marchiennes et de Vred, des formations résiduelles de ce système oligotrophe sont encore identifiables sous la forme d'herbiers à Potamot (*Potametum colorati*) et de roselières à Marisque (*Cladietum marisci*). Bien que ces formations possèdent une répartition assez large en Europe tempérée, elle masque une grande rareté globale. En effet, les tourbières alcalines nécessitent des conditions écologiques très particulières pour se créer et leur présence en bon état de conservation nécessite la plus grande attention.

Avis MNHN : La diversité et la typicité des habitats présents dans ces vallées est remarquable aux plans régionaux, nationaux et même européen. Le bon état de conservation des milieux naturels est favorisé par des actions de gestion et de conservation volontaristes qui renforcent l'atteinte de ce critère pour ce site.

CRITERE 2 : Présence d'espèces vulnérables, menacées d'extinction ou gravement menacées d'extinction ou de communautés écologiques menacées.

Le site abrite notamment des espèces exceptionnelles. La Grenouille des champs (*Rana arvalis*), espèce considérée en danger critique d'extinction par la Liste Rouge nationale est présente avec deux des quatre populations actuellement connues en France. Elles sont toutes situées en populations satellites isolées de la limite ouest de la répartition mondiale et présentent de ce fait une originalité scientifique qui reste à expliquer. L'araignée *Dolomedes plantarius* est une espèce emblématique de zone humide. La seule station connue à ce jour pour le Nord-Pas-de-Calais est celle de la Tourbière de Marchiennes (Lecigne, 2016). Les deux autres stations de la Région Hauts-de-France sont situées dans les sites Ramsar de la Vallée de la Somme et du Marais de Sacy. *D. plantarius* reste très rare à l'échelle européenne (Nentwig et al., 2015) et est par ailleurs vulnérable à l'extinction (The IUCN Red List, Version 2.3). En France, elle a été intégrée à l'action Stratégie nationale de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines (SCAP) (Coste et al., 2010). Les exigences écologiques de l'espèce sont fortes et nécessitent notamment la présence permanente de points d'eau tout au long de son cycle vital. L'Agrion de mercure (*Coenagrion mercuriale*) figure à l'annexe II de la Directive Habitats, récemment découvert il présente dans le périmètre de candidature les deux seules stations à l'intérieur des terres du Nord-Pas-de-Calais. Les stations belges connues proches sont également très éloignées. L'isolement de ces populations récemment découvertes offre comme pour la Grenouille des champs un sujet de préoccupation scientifique majeur. Le Murin des marais (*Myotis dasycneme*) est également présent sur le territoire. C'est une espèce exceptionnelle, dont la seule colonie française a été trouvée il y a quelques années au nord du département. Bien que sa présence soit attestée par

plusieurs observations en période estivale ainsi que côté belge, des études complémentaires à l'échelle transfrontalière restent à mener pour déterminer plus précisément sa présence dans le complexe transfrontalier des plaines alluviales



Grenouille des champs (Rana arvalis) dans la tourbière de Vred (cliché J. Ph. Siblet – 18 septembre 2019)

Avis MNHN : La présence de la Grenouille des champs (*Rana arvalis*) suffit à elle seule à qualifier le site pour ce critère.

CRITERE 3 : Diversité biologique.

Le site présente une richesse importante à l'échelle nationale et régionale, et ce pour plusieurs groupes taxonomiques liés aux zones humides. Par exemple, on retrouve sur le territoire, toutes les espèces d'amphibiens du Nord-Pas-de-Calais, à l'exception de la Rainette verte (*Hyla arborea*). Il existe sur le site plusieurs espèces piscicoles qui ont un intérêt. L'anguille européenne, classée en danger critique d'extinction sur la Liste Rouge mondiale est bien présente malgré de très faibles densités dans le Département du Nord. On peut aussi noter la présence du Brochet et de la Loche de rivière (vulnérable sur la liste rouge nationale), et de la Bouvière présente sur la convention de Berne annexe III et de Bonn annexe II. Enfin, les oiseaux, libellules et chauves-souris sont également bien représentés par de nombreuses espèces liées aux milieux humides.

Avis MNHN : l'impressionnante liste des espèces inventoriées sur le site associé au caractère protégé et/ou menacé de nombreuses d'entre-elles est largement suffisante pour qualifier le site sur ce critère.

CRITERE 4 : Habitat pour un stade critique du cycle et de vie ou lors de conditions difficiles

Le site des Vallées de la Scarpe et de l'Escaut est adjacent à un site Ramsar existant : les Marais d'Harchies-Hensies-Pommeroeul, labellisé en 1986. Des échanges d'oiseaux existent entre le site Ramsar belge et les zones humides de Scarpe-Escaut, tel qu'attestés par les ornithologues belges réalisant des suivis de l'avifaune au sein des Marais d'Harchies. Des mouvements et stations d'oiseaux sont observés au niveau des Marais de la Chapelle St-Aybert et du lieu-dit de la Canarderie, situés à l'ouest du site belge. Les prairies humides de ce secteur, riches en amphibiens, attirent de nombreux ardéidés : Grande Aigrette (*Ardea alba*), Héron garde-bœufs (*Bubulcus ibis*), Spatule blanche (*Platalea leucorodia*), Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*), etc. Ardéidés et anatidés se posent dans les étangs de chasse du secteur. Cette zone est caractérisée par une mosaïque d'habitats bocagers et d'étangs, volontairement maintenus par les chasseurs. La présence d'arbres assez hauts et la quiétude des étangs Vandamme ont permis l'installation d'une héronnière. C'est de là que des juvéniles de Grande aigrette, Hérons Garde-bœufs, Spatule blanche et Bihoreau gris se disséminent côté français. Ainsi, au-delà des frontières administratives, on constate une connexion entre les Marais de la Chapelle St-Aybert, la Canarderie, la mare à Goriaux et le site Ramsar belge où de nombreux oiseaux d'eau (et notamment les ardéidés et les anatidés) se regroupent pour se nourrir et se reproduire. Les végétations rivulaires et inondables du complexe de prairies humides, de cours d'eau et de fossés offrent de belles potentialités à la fraie du brochet. Les cours d'eau du territoire constituent un habitat de croissance pour les anguilles. Les habitats très originaux dont dépendent certaines espèces exceptionnelles (Grenouille des champs, Dolomède, ...) ont de facto une importance vitale pour le cycle de vie de ces espèces.



Héron Bihoreau (*Nycticorax nycticorax*) (cliché non pris sur le site – J. Ph. Sibley)

AVIS MNHN : Le secteur constitue une zone d'alimentation privilégiée pour les ardéidés se reproduisant dans les marais d'Harchies et dans certains autres secteurs du territoire. C'est aussi

une zone importante pour la reproduction du Brochet et la croissance des anguilles. Ces fonctions pour l'alimentation, le développement et la protection d'un cortège important d'espèces à caractère patrimonial qualifient clairement le site pour ce critère.

CRITERE 7: Espèces de poisson significatives ou représentatives

L'ensemble du site regroupe 31 espèces de poissons dont 25 sont indigènes. L'Anguille européenne (*Anguilla anguilla*), espèce amphihaline, est présente sur le site. Cette espèce se reproduit dans la mer des Sargasses et vient grandir dans les eaux continentales. Même si la présence de nombreux ouvrages limitent la montaison de l'Anguille depuis la mer, cette espèce est bien présente, et les passes à poissons réalisées à des points clefs du réseau hydrographique améliorent la situation. La reproduction du brochet nécessite des zones de végétation herbacée où sera déposée la ponte : les frayères. Une inondation sous 0,2 à 1 m d'eau, de manière continue pendant 40 jours environ entre janvier et mai est primordiale. De même le ressuyage (élimination de l'eau en excès) de la période estivale est nécessaire pour le renouvellement de la végétation herbacée. Les prairies humides inondées représentent les frayères les plus efficaces, mais le brochet peut également exploiter les annexes hydrauliques (bras morts, fossés de fond de vallées, marais, ...) (INPN, 2013). Le site présente des frayères restaurées qui peuvent être des lieux potentiels pour la reproduction de cette espèce. L'analyse des classes de taille démontre la présence de juvéniles et confirme donc que la reproduction s'effectue même si le succès est relativement faible. Les cours d'eau doivent présenter des herbiers afin que les jeunes puissent se cacher et également chasser, l'Escaut et le Scarpe possèdent des habitats propices au développement de l'espèce. Tout le cycle de vie du Brochet (*Esox lucius*) peut s'effectuer sur le site, à noter tout de même que les densités de cette espèce sont extrêmement faibles. La Loche de rivière (*Cobitis taenia*), espèce inscrite comme vulnérable sur la Liste Rouge nationale, aime les fonds sableux des milieux à court lent. C'est une espèce peu commune en règle générale. La forte présence de matière organique des cours d'eau du site favorise sa présence. Enfin, une espèce qui présente également un cycle de reproduction assez particulier est la Bouvière (*Rhodeus sericeus*). C'est une espèce grégaire des milieux calmes, préférant des eaux claires et peu profondes et de substrats sablo-limoneux. Sa présence est liée à celle de mollusques bivalves (*Unionidae*). La femelle va déposer ses ovules dans le siphon exhalant d'un bivalve. C'est une espèce dite ostracophile. (Biotope, 2011). Au vu des classes de tailles capturées lors des inventaires, la bouvière effectue tout son cycle de vie sur le site. L'Able de Heckel (*Leucaspis delineatus*) est également présent dans la zone mais de manière plus ponctuelle. Les différents milieux aquatiques qui composent le site sont un atout pour les espèces piscicoles, dont ils permettent la reproduction, la croissance et l'alimentation.

AVIS MNHN : La présence et/ou la reproduction de l'Anguille, de la Bouvière, du Able de Heckel, du Brochet et de la Loche de rivières est suffisante pour valider ce critère.

CRITERE 8 : Frayères pour les poissons.

En 2004 et 2006, des études ont été réalisées par le bureau d'étude Fish-Pass afin d'évaluer l'état des frayères sur le bassin versant de l'Elnon et au niveau de l'Escaut et de ses confluent. De nombreuses frayères potentielles pour le Brochet ont été identifiées au niveau des cours d'eau étudiés. Elles sont cependant non fonctionnelles pour la plupart (FISH-PASS, 2004 et 2006). Néanmoins, plusieurs propositions de restauration ont été faites. Elles permettraient de réhabiliter les frayères à Brochet identifiées qui deviendraient alors fonctionnelles sur le territoire de Scarpe-Escaut. D'ores et déjà six frayères ont été restaurées, même si le pour moment, l'une d'elle est fonctionnelle et les autres ne semblent pas fonctionnelles mais elles pourraient l'être dans l'avenir.

AVIS MNHN : Malgré le caractère non fonctionnel actuel de la plupart des frayères à brochets, les travaux de restauration en cours permettront d'améliorer leur fonctionnalité à court terme. Par

ailleurs, en lien avec le critère 7, plusieurs espèces patrimoniales se reproduisent dans les cours d'eau du territoire. Pour ces raisons, nous proposons de retenir ce critère.

En conclusion, le site répond aux critères 1, 2, 3, 4, 7 et 8 ce qui permet de valider l'obtention du label « RAMSAR ».



Réserve Naturelle du « Pré des Nonnettes » - 19 Septembre 2019 (Cliché J. Ph. Siblet)

IV - AVIS ET PROPOSITIONS

Le territoire proposé au titre de « RAMSAR » est donc tout à fait exceptionnel et répond de façon très probante à 6 des 9 critères permettant de qualifier le territoire pour ce label.

Par ailleurs, ce projet fait l'objet d'un très large soutien de la part des acteurs du territoire puisque tous les avis émis sur ce projet sont favorables. Ce point mérite d'être très fortement souligné.

Le PNR Scarpe-Escaut s'est engagé dans une action très volontariste de gestion du territoire en lien avec les autres entités propriétaires ou gestionnaire, qu'il s'agisse des communes, du Conseil départemental, du Conseil Régional et des propriétaires privés. Il mène depuis de très nombreuses années des politiques très actives pour la connaissance, la préservation et la gestion des espaces naturels.

Les actions menées portent notamment sur le maintien de milieux ouverts (prairies, roselières) et font largement appel au pastoralisme. Plusieurs types d'animaux sont utilisés dans cette optique. Telles que les vaches Highlands cattle, ou les Rouges flamandes au Marais de Sonnevile.



Vaches rouges flamandes au marais de Sonnevile (Cliché G. Ferrère)

Pour ces raisons, nous proposons un avis favorable sur cette inscription assortie des remarques et propositions suivantes :

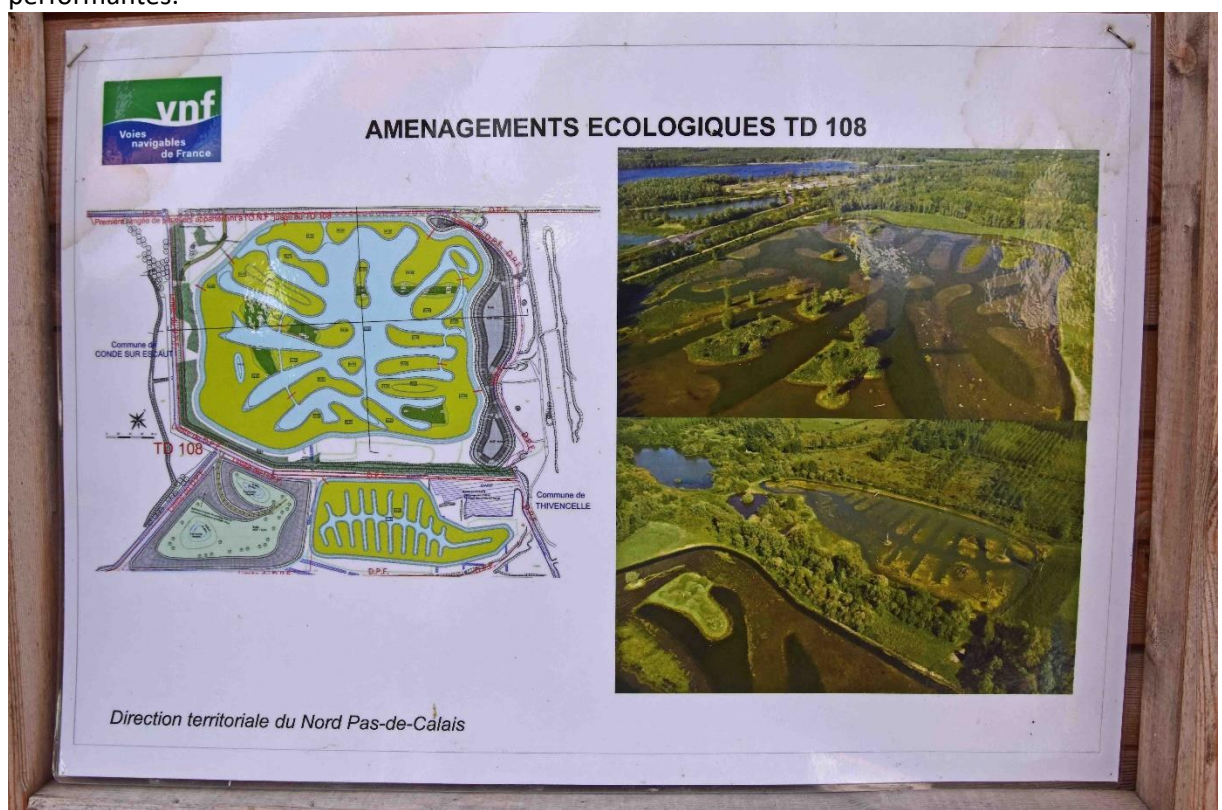
1 – Pérennisation des actions de conservation et de gestion :

Malgré la présence de plusieurs réserves biologiques dirigées dont celle de la Mare à Goriaux, de deux RNR et d'un projet de Réserve Naturelle Nationale pour la tourbière de Marchiennes, le territoire concerné reste encore faiblement protégé réglementairement. On note, par exemple, l'absence d'arrêté de protection de biotope. Cette situation contraste avec la couverture quasi-totale du territoire par des ZNIEFF et des zonages Natura 2000. Il y a lieu de mener une réflexion avec les services de l'Etat pour renforcer le dispositif réglementaire en lien avec les objectifs de la Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP) et du Plan Biodiversité.

2 – Suivi des mesures compensatoires liées aux travaux hydrauliques :

La mise au gabarit 3000 tonnes du tronçon de canal situé entre Condé et Pommeroeul, a engendré des mesures compensatoires concernant notamment la création de zones humides situées sur les communes de Thivencelle et de Condé-sur-Escaut. Deux points positifs sont à noter :

- d'une part les mesures compensatoires ont été réalisées avant que les travaux de création du canal ne soient réalisés ;
- d'autre part, les terrains remis en état ont bénéficiés de techniques de génie écologique performantes.



Plan des zones de compensation réalisées par VNF en compensation des travaux du Canal Condé-Pommeroeul. (Cliché J. Ph. Sibley – 18 septembre 2019)

Toutefois, il s'avère que l'absence de gestion opérationnelle actuelle va rapidement déboucher sur une fermeture du milieu et ainsi faire disparaître rapidement les espèces typiques des milieux pionniers. Il s'avère également que la proximité de milieux chassés limite l'utilisation du site par l'avifaune pendant la période d'ouverture.



Zones de compensation des travaux du Canal de Condé-Pommeroeul (Clichés J. Ph. Sibley – 18 septembre 2019).

En conséquence, nous préconisons les mesures suivantes :

- Protection des sites de compensation par un arrêté de biotope polynucléaire ;
- Rédaction et mise en place d'un plan de gestion pour limiter la colonisation des sites par la végétation ligneuse ;
- Suivi écologique fin mené en lien notamment avec les associations naturalistes telles que le GON et le Conservatoire Botanique National de Bailleul.

Par ailleurs, plusieurs zones de stockage des boues de curages des ouvrages hydrauliques ont été créées sur le territoire. Une attention particulière doit être portée sur leur aménagement pour en faire des zones naturelles permettant l'accueil du public. En tout état de cause, toute nouvelle création de zone de stockage est à proscrire formellement.

3 – Activité cynégétique :

Plusieurs dizaines de huttes de chasse sont implantées dans le périmètre. L'activité de chasse est donc intense sur le site. Il s'agit d'une activité fortement ancrée dans le tissu local qui est présentée comme un patrimoine historique traditionnel. Il est aussi admis que la gestion des huttes peut contribuer à une gestion positive des espaces prairiaux adjacents. Aucune information ne nous a été fournie concernant les prélèvements. En tout état de cause, il reste des incertitudes sur l'impact des dérangements occasionnés par cette activité sur la faune non chassable. En effet, alors que les milieux naturels sont de grande qualité, certaines espèces sont curieusement absentes en tant que nicheuses. Il serait intéressant d'étudier les raisons de cette situation. Par ailleurs, compte-tenu de la superficie concernée, les effectifs d'oiseaux en période inter-nuptiale sont particulièrement faibles comparés à ceux recensés dans le site belge des marais d'Harchies exempt d'activité cynégétique. En conséquence, une réflexion doit être menée sur la compatibilité entre les activités menées sur certains sites. C'est ainsi, par exemple, que les huttes flottantes sur le site de l'Etang d'Amaury, dédié par ailleurs aux activités de découverte de la nature, devraient être progressivement supprimées. Il convient, de ne pas oublier que la Convention de Ramsar est à l'origine dédiée à la conservation des oiseaux d'eau.

4 – Jumelages et mutualisation :

Outre le Marais d'Harchies mitoyen situé en Belgique et avec lequel les actions de collaboration doivent être intensifiées notamment dans le domaine de la communication, d'autres sites proches pourraient faire l'objet d'actions conjointes : c'est le cas par exemple de la Vallée de la Somme ou du Marais de Sacy dans l'Oise. Ces sites présentent des problématiques de gestion très voisines. Le PNR Scarpe-Escaut pourrait également permettre des actions de mutualisation des expériences et des savoirs faire dans la gestion de l'espace en lien avec l'Association RAMSAR-France.

5 – Etudes complémentaires :

Si le fonctionnement hydraulique est aujourd’hui très bien connu, il reste néanmoins à mieux maîtriser la connaissance des flux polluants émanant des bassins versants. En effet, on constate dans certains secteurs une eutrophisation dont l’origine serait à préciser.

Une étude sur les prélèvements agricoles et leurs conséquences sur les niveaux d’eau dans le marais serait également à mener en lien avec l’Agence de l’Eau. Une étude sur l’Anguille serait également importante à initier rapidement afin de connaître la réelle importance du site pour cette espèce et les éventuelles mesures à mettre en œuvre pour la préservation de cette espèce.

Enfin, les études sur la fonctionnalité des frayères à brochet restaurées devront être poursuivies de même que les travaux de restauration.



Passé à poissons (Clichés J. Ph. Siblet – 18 septembre 2019)

6 – Poursuite des acquisitions foncières :

Malgré des acquisitions importantes menées par différents acteurs publics (Etat, Communes, PNR, Département, Région), le morcellement foncier reste important. Afin de pérenniser les actions de conservation et d’éviter des dérives toujours possibles dans la gestion, la poursuite des acquisitions foncières en fonction des opportunités doit rester une priorité. La mutualisation des documents de gestion, déjà en place sur plusieurs sites, doit être poursuivie.

6 – Accueil du public et promotion du label « RAMSAR »

La fréquentation du site, importante dans les secteurs les plus touristiques et en période estivale, reste encore globalement confidentielle. Il y a lieu de mener une politique ambitieuse de découverte des espaces naturels par le grand public sans pour cela remettre en cause la quiétude et l’intégrité des

habitats et des espèces. Il est par exemple possible de s'appuyer sur l'équipement installé sur le site de l'Etang d'Amaury et qui pourrait devenir à terme une « Maison RAMSAR ».



Infrastructure d'éducation à l'environnement – Etang d'Amaury – 18 septembre 2019 (Cliché J. Ph. Siblet)

V – CONCLUSION

Le site proposé à la labellisation RAMSAR présente de nombreux atouts matérialisés par :

- La qualité écologique et paysagère du territoire ;
- La présence de nombreuses espèces d'intérêt patrimonial ;
- L'implantation très ancienne du PNR Scarpe-Escaut qui porte le projet et qui a su fédérer les acteurs sur ce dossier ;
- Le caractère transfrontalier de ce dossier qui bien que situé intégralement sur le territoire français jouxte immédiatement le site déjà labellisé des marais d'Harchies en Belgique ;
- Des moyens humains et financiers pour la gestion, issus notamment des collectivités territoriales impliquées dans le PNR.

Pour toutes ces raisons, ce projet sera une pièce importante dans le réseau des sites RAMSAR. Il restera néanmoins aux gestionnaires du site à faire des choix qui pourront s'avérer délicats entre des activités qui peuvent s'avérer difficilement compatibles à court et moyen termes, telles que la chasse, la pêche ou les loisirs nautiques avec les objectifs de préservation de la biodiversité. Ce sera notamment le cas dans les secteurs où l'éducation du public, adossée à la création d'une Maison « Ramsar » sera privilégiée. Ces choix pourront néanmoins être facilités par une simple comparaison entre l'importance numérique des publics concernés.

Remerciements

Nos sincères remerciements vont en premier lieu aux responsables du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut pour leur accueil chaleureux et pour la qualité des documents transmis. Nous adressons des remerciements particuliers à Mathilde BOURET et Gérald DUHAYON pour leur implication dans ce dossier et pour leur réactivité à nos demandes de précisions et de compléments. Nos remerciements s'adressent également à tous les acteurs qui nous ont accompagnés ou que nous avons rencontrés sur le terrain : élus, acteurs, associations.... Merci à Alain BOCQUET pour la cordialité et la chaleur de son accueil dans sa mairie de Saint-Amand-les-Eaux. Merci enfin, à Bastien COÏC (Association Ramsar France) et Ghislaine FERRERE (DEB/MTES), pour les échanges avant, pendant et après les visites de terrain et pour avoir partagé les clichés pris lors des visites de terrain.



Mare à Goriaux- 19 septembre 2019 (Cliché J. Ph. Siblet)

ANNEXE

**Projet de labellisation Ramsar
Déroulé de la visite de site « Vallées de la Scarpe et de l'Escaut »
Mardi 17 et mercredi 18 septembre 2019**



© David Delecourt

Personnes présentes en permanence lors des deux journées :

Délégation Ramsar

- Ghislaine Ferrere, Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) ;
 - Bastien Coïc, Association Ramsar France ;
- Jean-Philippe Siblet, Museum national d'histoire naturelle (MNHN).

Equipe Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

- Jean-Marc-Dujardin, Conseiller régional de la région Hauts-de-France et élu référent du PNRSE pour le dossier Ramsar ;
 - Gérald Duhayon, Directeur adjoint ;
- Aurélien Thurette, Responsable du pôle ressources et milieux naturels ;
- Mathilde Bouret, Chargée d'étude « Candidature au label Ramsar ».

MARDI 17 SEPTEMBRE 2019

Accompagnants pour la journée :

- Estelle Chevillard, Chargée d'interventions zones humides (Agence de l'Eau Artois Picardie)
- Albin Sautejeau, *Chargé de mission patrimoine naturel et espaces protégés* (DREAL)
- Bertrand Surcin, Chef de l'unité Biodiversité Changements Climatiques (DDTM)

2 1/ 8h30 -9h55 : Accueil à la Maison du Parc - Présentation du contexte en salle.

- Isabelle Zarlenga, Directrice(PNRSE)

3 2/ 10h00- 10h45 : Visite de la parcelle de Guy Legrain, près de la Traitoire

- Guy Legrain, agriculteur inscrit au PMAZH, propriétaire de la parcelle
- José Dubrulle, maire de Thivencelle, Elu du PNRSE et co-président de la Commission agricole du PNRSE,
 - Christelle Parmentier, Responsable du pôle développement, (PNRSE)
- Sophie Grassien, Conseillère biodiversité – Service Environnement - Département Hommes et Territoires (Chambre agriculture Nord-Pas-de-Calais) ;
- Sébastien Touzé, Chargé de mission environnement (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut)



Sujets abordés : Programme de Maintien à l'Agriculture en Zones humides (dont Patur'ajuste)

4 3/ 11h 05 – 13h40 : Etang d'Amaury

- Simon Feutry, Coordonnateur environnement – chargé de mission Valenciennois, Service Agriculture et Environnement, Direction Ruralité et Environnement, Département du Nord
- Christophe Ancelet, Responsable des équipements de l'Association pour le Développement des Equipements du Parc naturel régional Scarpe Escaut (ADEPSE)
 - Mario Lecci, Animateur nature (ADEPSE)



Sujets abordés : Gestion du site, gestion de l'eau, éducation à l'environnement, usages du site

5 4/ 14h – 15h : Thivencelle – Pont de Saint-Aybert, puis terrains de dépôts 108

- Patrick Couplet - Chef de la cellule EGT2, Service maîtrise d'ouvrage (Voies Navigables de France);
- Christian Boutrouille, Président (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord)
- Jean-Philippe Lejeune, Bénévole (Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord)



Sujet abordés : lien avec le site Ramsar belge des Marais d'Harchies et notamment migration des oiseaux, travaux de réouverture du Canal de Condé-Pommeooul, aménagement de la zone de compensation du TD 108.

6 5/ 15h15 – 17h30 : Site de Chabaud Latour - Accueil à la base de loisirs puis vue du haut du teruil

- Grégory Lelong, Maire de Condé-sur-l'Escaut, Conseiller régional, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, Président du PNRSE ;
- Agostino Populin, 1^{er} adjoint à la mairie de Condé-sur-l'Escaut, membre du Comité syndical du PNRSE, Guide nature ;
- Gérard Pinel, Administrateur à la Fédération départementale de chasse du Nord ;
- Jérémie Sagez, technicien, Fédération départementale de chasse du Nord.





Sujets abordés :

- Accueil par la mairie et présentation rapide de l'histoire du site de Chabaud Latour (époque ancienne et récente)
- Présentation par la FDC 59 de la gestion des propriétés de la Fondation pour la protection des habitats de la Faune sauvage
- Présentation par le Département du Nord de la gestion de l'ENS de Chabaud-Latour

7

8 17h45 : Arrêt Passe à poissons Thun-Saint-Amand-les-Eaux

9



10 6/ 18h : Théâtre de Saint Amand

- Alain Bocquet, maire de Saint-Amand-les-Eaux, Président de la CLE du SAGE Scarpe aval ;
 - Nathalie Patoir, DGS de la Ville de Saint-Amand-les-Eaux ;
 - Directeur du cabinet, Ville de Saint-Amand-les-Eaux ;
 - Gabrielle Gilleron, Chargée de rédaction - La Vie Amandinoise ;
- Laëtitia Deudon, doctorante en géo-histoire (Université de Valenciennes) ;
 - Isabelle Zarlenga, Directrice (PNRSE) ;
- Grégory Lelong, Président du PNRSE, maire de Condé-sur-l'Escaut



© Ville de de Saint-Amand-les-Eaux

Sujet abordé : Histoire des zones humides de Scarpe-Escaut, valorisation des patrimoines issus des zones humides, gouvernance avec les EPCI

11 7/ 19h Repas au gîte - Rencontre élus / délégation

- Isabelle Zarlenga, directrice du PNRSE
- Grégory Lelong, Président du PNRSE, maire de Condé-sur-l'Escaut
- Dany Hallant, maire de Vred, Présidente de l'Office de tourisme de la Communauté de communes de Cœur d'Ostrevent, Vice-Présidente de la CCCO ;
- Raymond Zingraff, vice-président du PNRSE, représentant de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) ;
 - Vincent Dochez, maire de Quarouble, membre du bureau PNRSE
 - José Dubrulle, maire de Thivencelle, membre du bureau du PNRSE
 - Agostino Populin, 1^{er} adjoint ville de Condé-sur-l'Escaut
- Franck De Neve, délégué PNRSE pour la ville de Saint-Amand-les-Eaux

Vidéo du SAGE : <https://www.flickr.com/photos/110732021@N02/31143507256>

MERCREDI 18 SEPTEMBRE 2019

12

Accompagnants pour la journée :

- François Gabillard, Chargé de mission espèces protégées et Natura 2000 (DDTM) ;
- Albin Sautejeau, *Chargé de mission patrimoine naturel et espaces protégés (DREAL)*

13 8/ 8h30 – 9h30 : Découverte de la Mare à Goriaux

- Mathilde Castelli, Chargée de mission Natura 2000 (PNRSE) ;
- Karine Toffolo, Chef de projet eau-écologie (Office National des Forêts) ;
- Christian Boutrouille – Président du Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord (GON) ;
 - Jean-Philippe Lejeune – Bénévole et Président de la section du Vanneau (GON) ;
- Pierre Gruszeski, Administrateur - Trésorier (Fédération départementale de pêche du Nord) ;



Sujets abordés : Présentation du site et du contrat Natura 2000 en cours, suivis ornithologiques et piscicoles.

14 Pause au Marais de Sonnevile



Présentation du Marais tourbeux, du pâturage extensif par la Rouge flamande, des actions du Projet Life+ Anthropofens

15 9/ 10h-12h15 : Découverte de la tourbière de Vred

- Yann Dulondel, Coordinateur technique « pôle Ressources et milieux naturels »(PNRSE)
 - Julien Masquelier, Chargé de mission Natura 2000 (PNRSE) ;
 - Dany Hallant, maire de Vred ;
- Didier Van Poucke, Président de l'Association des Sauvaginiers de la Vallée de la Scarpe (ASVS)



Sujets abordés : Découverte des habitats, gestion de milieux, suivis naturalistes, étude hydrogéologique, projet Life, chasse dans le secteur

16 10/ 12h30 – 14h30 : Repas à la Croix ou pile (forêt de Marchiennes)

- Lisa Morel, Conseillère en séjour - Chargée de commercialisation (Office de tourisme de la Communauté de communes Coeur d'Ostrevent) ;
- Anaëlle Gourlet, Chargée de mission tourisme durable et sports de nature (PNRSE)

Sujets abordés : Présentation de la démarche Cafés-Rando et de la valorisation touristique (Charte Européenne du Tourisme Durable), travail avec les Offices de tourisme, Charte de valorisation touristique de la Scarpe)

17 11/ 14h30-16h : Réserve naturelle régionale du Pré des Nonnettes

- Yann Dulondel, Coordinateur technique « pôle Ressources et milieux naturels » (PNRSE)
 - Tangui Lefort, Chargé de mission trame verte et bleue, (PNRSE)
 - Pierre Gruszeski, Trésorier (Fédération départementale de pêche du Nord)



Sujets abordés : Gestion de site du pré des Nonnettes et enjeux piscicoles

Sujets abordés au fil des deux jours : Animation locale, notamment lors des Journées mondiales des zones humides, projet Erasmus WONDER NEXE